

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 décembre 1998, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

La ZAC "du Bassin de Plaisance" située à Lyon 7°, réalisée en régie directe par la communauté urbaine de Lyon, a été créée par le conseil de communauté le 7 novembre 1988. Les dossiers de création et de réalisation modificatifs ont été approuvés le 16 juillet 1990.

Cette opération, fortement influencée par le contexte économique, est en réorientation. Les grands principes de cette réorientation sont constitués par :

- l'abandon du programme de logements,
- l'affirmation du caractère tertiaire en réservant les terrains pour l'accueil de sièges sociaux et de laboratoires,
- la réalisation du "parc des berges" en lieu et place du canal et du bassin qui sont abandonnés.

Par délibération en date du 29 septembre 1997, la communauté urbaine de Lyon a donné son accord sur l'ouverture de la concertation et ses modalités. Le périmètre de cette concertation a été élargi par délibération en date du 28 septembre 1998.

Aucune observation n'a été inscrite dans les cahiers du dossier de concertation mis à disposition du public à l'hôtel de communauté, à l'hôtel de ville et à la mairie du 7° arrondissement de Lyon.

Par rapport séparé, vous est présenté le dossier de création modificatif comprenant un projet de PAZ qui sera soumis à enquête publique.

Le conseil municipal de Lyon devrait délibérer sur ce dossier le 14 décembre 1998 ;

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations en date des 7 novembre 1988, 16 juillet 1990, 29 septembre 1997 et 28 septembre 1998 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Lyon en date du 14 décembre 1998 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

Donne un avis favorable sur le bilan de la concertation de la ZAC "Ex-Bassin de Plaisance".

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,